

**Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Demande de soumissions No. 24062-20-431
Questions et Réponses**

Question 1:

Sur la DP barème de prix :

- a) Veuillez confirmer qu'un seul taux par niveau est requise (par rapport à la ressource individuelle des tarifs)?
- b) Est-ce que tous les membres potentiels de l'équipe de projet (p. ex., gestionnaire de projet, analyste subalterne) doivent être énumérés ou, à tout le moins, celles qui seraient désignés comme les cadres supérieurs et les analystes de niveau intermédiaire pour le barème de prix?
- c) Est-ce que toutes les ressources, pour lesquelles nous avons fourni des CV dans notre réponse technique, doivent être inclus dans le barème de prix?
- d) En ce qui concerne le barème de prix modèle, pourriez-vous clarifier si les taux horaires dans la dernière colonne doivent être additionnés pour obtenir le taux horaire final ou est-ce qu'une moyenne pondérée sera utilisée? Dans le cas d'une moyenne pondérée, il semblerait que la tarification désinciterait à inclure les « Ressources supplémentaires » – veuillez clarifier.

Réponse 1:

- a) Oui, seulement 1 Taux par ressource
- b) et c) Toutes les ressources proposées doivent être indiqués dans la proposition financière du soumissionnaire, la valeur totale de la proposition financière doit tenir compte de toutes les ressources que le soumissionnaire propose.
- d) la colonne Total a été supprimée, veuillez voir la modification 2 de la soumission.

Question 2:

Dans le cadre du critère O4 de la réponse technique, nous constatons qu'il est exigé que les analystes principal et intermédiaire aient suivi un programme de perfectionnement professionnel en administration des ressources humaines.

- a) Veuillez clarifier et définir ce que vous entendez par « programme de perfectionnement professionnel dans l'administration des ressources humaines ».
- b) par exemple, est-ce que cela comprend une maîtrise en administration des affaires, maîtrise, diplôme universitaire en sciences actuarielles et une bourse de recherche de l'Institut canadien des actuaires ou titres professionnels / attestations, et/ou des programmes exclusifs de formation interne)? Y a-t-il des programmes qui seraient exclus?

Réponse 2:

Un programme de perfectionnement professionnel en administration des ressources humaines peut comprendre des cours en administration des ressources humaines (RH) qui ont été complétés dans le cadre d'une offre par un établissement d'enseignement formel, une organisation liée aux RH ou une formation interne de l'organisation. Des exemples peuvent comprendre une association des RH, un certificat dans un domaine des ressources humaines, un cours officiel en RH dans une université ou un collège. Aucun Programme de perfectionnement professionnel en RH ne serait exclus.

Question 3:

Veillez confirmer que nous pouvons mentionner les / projets antérieurs avec le SCT dans le cadre de nos références / qualifications?

Réponse 3:

Oui.